

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 25

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ÉTIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Valérie MILLON, Laurent JARRY.

Excusés par procuration :

Franck LENOIR donne procuration à Jocelyne LAVERDURE DELHOUME en date du 29 octobre 2024

Alexandre DOS REIS donne procuration à David PENOT en date du 29 octobre 2024

Bruno COMTE donne procuration à Laurent JARRY en date du 29 octobre 2024

Gilles MONTI donne procuration à Martine LERICHE en date du 30 octobre 2024

Laurence PIPERS donne procuration à Isabelle NÉGRIER-CHASSAING en date du 4 novembre 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 04 novembre 2024

Alain AUTHIER donne procuration à Christian DESMOULIN en date du 04 novembre 2024.

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Laurent CHASSAT

Objet : Appel à projet pour le déploiement des micro-folies en Nouvelle-Aquitaine

Délibération 2024 - 112

Une Micro-folie est un équipement qui propose des contenus culturels, ludiques et technologiques pouvant s'installer dans tous les lieux existants (médiathèque, salle des fêtes, lieu patrimonial, hall de mairie, commerce, etc.). Ce dispositif s'aménage dans un espace de 50m² minimum équipé de prises de courant et d'un accès internet haut débit. Les Micro-folies doivent toucher des publics aussi diversifiés que possible, fédérer les acteurs locaux et rayonner sur le territoire.

Les contenus du Musée numérique sont gratuits et permettent d'avoir accès aux collections nationales des 12 établissements culturels fondateurs et à plusieurs collections régionales et européennes. Plusieurs modules complémentaires peuvent compléter le Musée numérique : un FabLab (atelier de fabrication), un espace de réalité virtuelle, une scène, une bibliothèque/ludothèque ou encore un espace de convivialité.

Véritable plateforme culturelle de proximité, les activités de la Micro-folie sont à destination de tous les publics. À ce jour, il existe 3 micro-folies sur le département.

L'intérêt pour les visiteurs est de :

- Bénéficier d'un nouveau lieu de vie convivial et accessible à tous ;
- Bénéficier d'un accès aux œuvres des plus grandes institutions culturelles régionales, nationales et internationales à travers le Musée numérique, quel que soit le milieu social duquel le visiteur est issu ;
- Prendre part à un réseau permettant de mutualiser des moyens mais aussi de soutenir les artistes et les associations locales à travers une coopérative artistique ;
- Contribuer à valoriser le patrimoine artistique et culturel local sous la forme de collections d'œuvres numérisées des musées, des archives, des scènes d'arts vivants municipales ou départementales.

Pour la Ville de Panazol, l'opération permettrait de :

- Disposer de contenus et d'outils pour lancer la Micro-Folie : toutes les collections du Musée numérique, les contenus fournis par les partenaires (les programmes de Réalité Virtuelle ARTE 360°, des applications avec Radio France...), des outils de médiation (la mallette pédagogique de la RMN-Grand Palais, des tutoriels d'ateliers...), des formations (prise en main du Musée numérique, FabLab ou Médiation Culturelle) ;
- Participer à des événements communs comme les lancements d'une nouvelle collection du Musée numérique ou des rendez-vous nationaux ou régionaux avec les acteurs institutionnels ou opérationnels du réseau ;
- Garantir l'enrichissement de l'offre culturelle (nouveaux contenus régulièrement proposés au réseau par l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette). Il peut s'agir de propositions artistiques, d'atelier pédagogique, de contenu de médiation ou d'offres des établissements partenaires ;
- Déployer une action supplémentaire en faveur de l'éducation artistique et culturelle pour conforter le label 100% EAC.

À partir de 40 000€ HT d'investissement (incluant les frais d'études sur le montage du projet), il est possible de se doter d'une Micro-folie.

L'État soutient les porteurs de projets éligibles à l'appel à projets à hauteur de 80% des dépenses d'investissement. Le montant de l'aide est plafonné à 30 400 euros. Les crédits mobilisables au titre de ces dépenses relèvent de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le gestionnaire de la Micro-folie s'acquitte par ailleurs d'une cotisation annuelle de 1 000 euros au réseau de Micro-folie à partir de la deuxième année.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature à l'appel à projet est fixée au 13 décembre 2024.

L'instruction sera organisée autour de 3 critères :

1. La cohérence interne du projet : modules choisis, horaires d'ouverture, organisation de l'activité de médiation, lien avec d'autres acteurs présents sur le territoire, moyens humains
2. L'inscription dans un territoire prioritaire et le rayonnement territorial du projet, notamment en milieu rural
3. La contribution du projet à la bonne couverture régionale : répartition équilibrée des Micro-folies et articulation avec les dispositifs de développement culturel proposés par la DRAC.

Les dossiers seront examinés par la commission à compter de la date limite de candidature et seront validés dans la limite de l'enveloppe financière disponible.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à présenter la candidature de la Ville de Panazol pour le déploiement d'une Micro-folie.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la lettre de Monsieur le Préfet en date du 21 octobre 2024 informant les collectivités du département de l'appel à projet lancé par le Préfet de Région ;

VU le règlement de l'appel à projet ;

CONSIDÉRANT la politique culturelle dans laquelle la municipalité est engagée, et tout particulièrement son action en faveur de l'éducation artistique et culturelle,

CONSIDÉRANT la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer la candidature de la Ville de Panazol dans le cadre de l'appel à projet « Déploiement des micro-folies en Nouvelle-Aquitaine » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 5 novembre 2024

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le **5 NOV. 2024**

Publié ou notifié

5 NOV. 2024



PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB112

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 05/11/2024

Objet : Appel à projet pour le déploiement des micro-folies en Nouvelle Aquitaine

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Culture

Date de télétransmission : 05/11/2024

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DELIB112-Appel à projet pour le déploiement des micro-folies en Nouvelle Aquitaine.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20241105-DELIB112-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 05/11/2024